

AVIFIT - Saison 2022-2023



Séances le jeudi de 19 heures à 20 heures de septembre à juin inclus.

NOM : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Courriel de l'inscrit : _____ @ _____

Date et Signature :

Je déclare les informations ci-dessus exactes et vérifiées

Pour les non-rameurs :

Formule à l'année, après acquittement d'un forfait d'inscription auprès du secrétariat.

Calcul du règlement	Tarifs
Forfait inscription	280 €
IA Sport+ (assurance optionnelle) : 11,34€ <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	€
TOTAL	€

Paiements acceptés :

Virement - chèque (chèque vacances/coupon sport) – carte bleue – espèces.

Nos coordonnées bancaires format SEPA
CCM ROUEN SAINT SEVER - BIC = CMCIFR2A
IBAN FR76 1027 8021 4900 0405 9024 592

Ces séances sont valables pour la saison (septembre 2022 à Juin 2023).

Elles ne peuvent être utilisées par une tierce personne.

Pièces à fournir pour un dossier complet (tout dossier incomplet sera refusé).

- Dossier d'adhésion complété,
- 1 **certificat médical pour la pratique de l'aviron en salle ou l'attestation sport***,
- Règlement de la cotisation,
- Coupon IASport+ que vous y souscriviez ou non **à compléter obligatoirement.**

* Conformément à la réglementation (Articles L.231.2 et D.231 du code du sport et règlement médical FFA), les licenciés doivent fournir un certificat médical avec la mention complète "de non contre-indication à la pratique de l'aviron, y compris en compétition". La production de ce certificat médical est obligatoire tous les 3 ans.

Les années intermédiaires, si la licence est prise sans discontinuité, il est simplement demandé aux licenciés de répondre au questionnaire de santé QS Sport – CERFA N° 15699*01(1) et de fournir au club l'attestation FFA en cas de réponse négative à toutes les questions.